

Agriculture

ÉTUDE DE CAS | MAI 2024

LE RIZ

**POURQUOI FAUT-IL
DES MESURES MIROIRS
POUR PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ
ET LES AGRICULTEURS ?**



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Institut Veblen
pour les réformes
économiques



CENTRE
FRANÇAIS
DU RIZ

SOMMAIRE



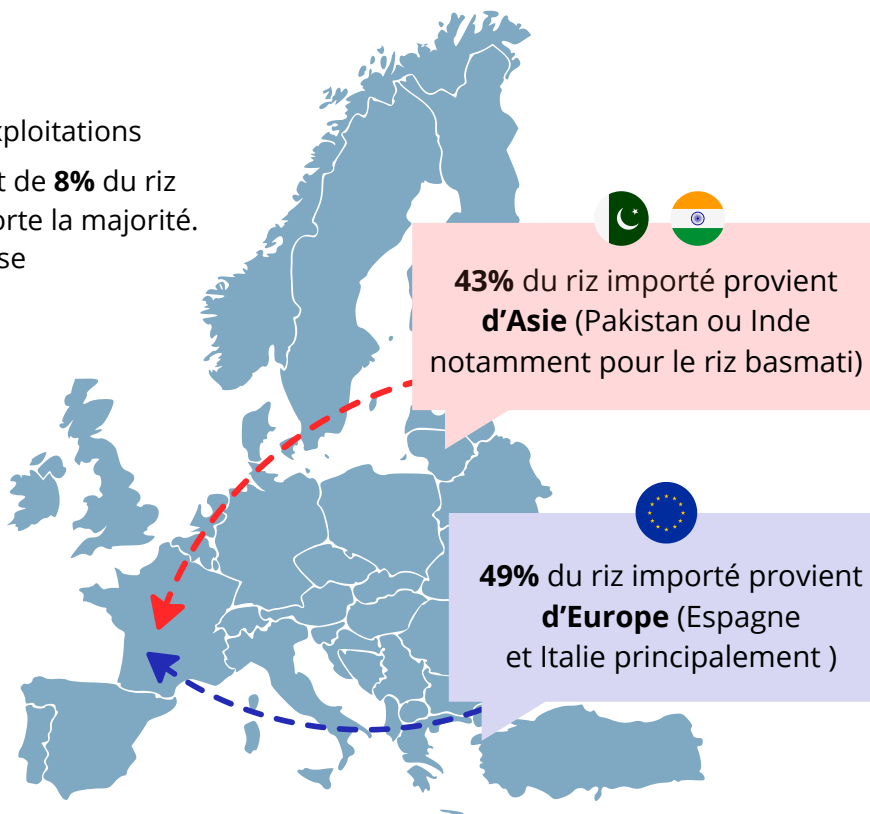
PRODUCTION MONDIALE	5
PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN EUROPE	6
PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN FRANCE	8
CONTEXTE COMMERCIAL ET SENSIBILITÉ AUX ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE	9
ANALYSE COMPARÉE DES PRATIQUES AGRICOLES	10
ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA DISTORSION LIÉE À L'USAGE DES HERBICIDES	12

LE RIZ

La filière en France : 160 exploitations

La France produit l'équivalent de **8%** du riz qu'elle consomme et en importe la majorité.

23% de la production française est biologique.



Pratiques de production & distorsion de concurrence :



Inde

31 substances herbicides disponibles

dont **18 interdites ou inconnues en Europe**



Parmi elles, le Paraquat interdit dans l'UE depuis 2007 en raison du lien établi avec la maladie de Parkinson.



Malgré l'interdiction sur leur territoire, les industriels européens produisent et exportent du Paraquat vers les pays tiers.



France

10 substances herbicides disponibles



Moins d'herbicides =
des coûts de production
+ élevés

+ 5 à 25%

Le riz est la première céréale mondiale cultivée pour l'alimentation humaine et la troisième céréale la plus cultivée au monde après le maïs et le blé. Il existe sous différentes formes, en fonction des transformations qu'il a subi : riz brut (ou paddy), riz décortiqué (ou brun) ou riz blanchi (ou usiné).

Il existe 2 variétés principales de riz : l'Indica (long) et la Japonica (rond). La variété indica est la plus répandue et représente plus de 80 % de la production mondiale, majoritairement située en Asie. Le riz Japonica représente 20 % de la production mondiale. Il est principalement cultivé en Europe, aux États-Unis et en Australie.

S'il est l'un des aliments de base de la moitié de l'humanité, selon la FAO, sa production se concentre majoritairement en Asie (84 % de la production mondiale). Le riz fait donc l'objet de nombreux échanges internationaux.

PRODUCTION MONDIALE

La production mondiale¹ est évaluée à 515 Mt (campagne 2021/22). Les principaux producteurs sont la Chine et l'Inde qui concentrent plus de la moitié de la production mondiale².

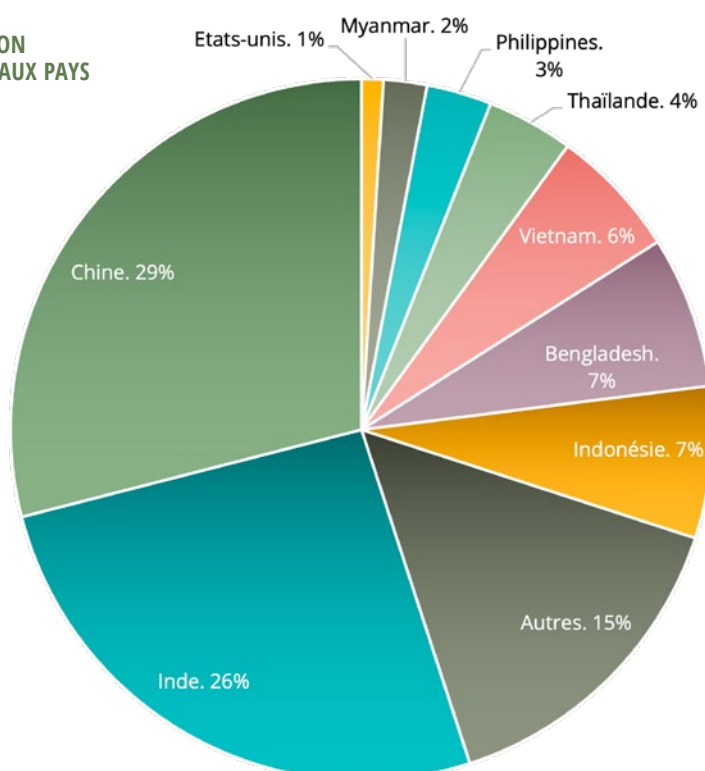
La consommation moyenne dans le monde avoisine 54 kg par an et par personne³.

Le marché mondial du riz est dominé par des acteurs dont les exportations représentent 66 % des échanges : l'Inde, la Thaïlande et le Vietnam. La Chine, premier producteur mondial, destine principalement sa production à son marché intérieur et n'exporte qu'une faible partie de ses volumes⁴.



RÉPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE ENTRE LES PRINCIPAUX PAYS

Source : FranceAgriMer / CIC



1 - Intercéréales, Le riz

2 - FranceAgriMer [PDF] Le marché du riz, Monde, Europe, France, Campagne 2021-2022

3 - Statista, Consommation annuelle de riz par habitant au niveau mondial entre 2010 et 2018

4 - Figures issues du rapport : Le marché du riz, Monde, Europe, France, Campagne 2021-2022 - FranceAgrimer [PDF]

PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN EUROPE

- L'UE produit environ 2,8 millions de tonnes de riz brut par an, soit 1,6 million de tonnes d'équivalent riz blanchi. **L'UE est un importateur net** avec environ 1,2 million de tonnes d'équivalent usiné importées en moyenne chaque année⁵.
- La consommation intérieure est estimée à environ 2,6 millions de tonnes.
- Le taux d'auto approvisionnement européen est de 61%⁶.

L'Europe produit l'équivalent de 61 % de sa demande en riz.



Qu'est-ce qu'est le taux d'autosuffisance ?

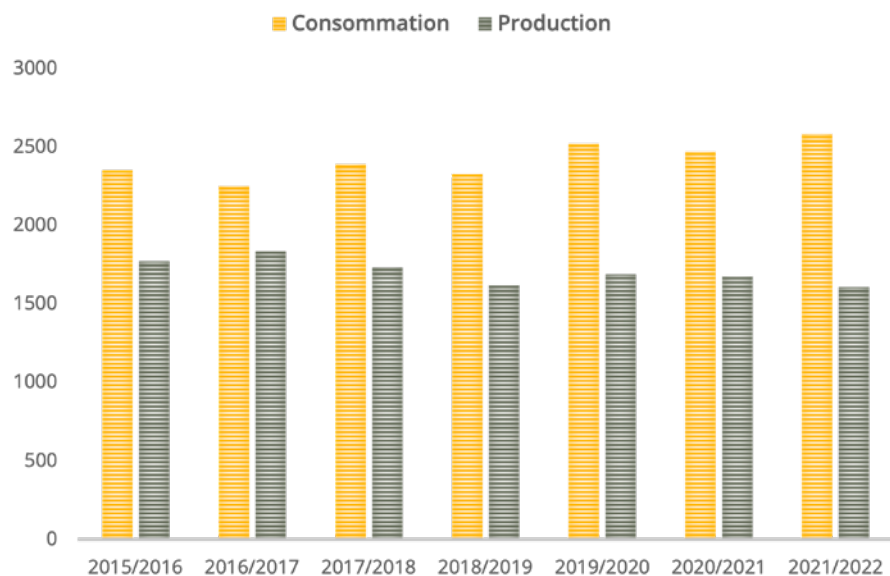
Le taux d'autosuffisance permet de comparer les importations de l'UE ou d'un État membre avec la production de l'UE ou de l'État membre et les exportations vers les pays tiers. Cet indicateur s'appuie sur la comparaison entre la production et la consommation apparente, c'est-à-dire la production et les importations cumulées amputées des exportations¹.

$$\text{TAUX D'AUTOSUFFISANCE} = \frac{\text{Production}}{\text{consommation apparente (production + import - export)}} \times 100$$

1 - Agriculture stratégiques, *Souveraineté alimentaire européenne, que disent les chiffres ? 2023*.

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE RIZ DANS L'UE (en ktonnes d'équivalent riz blanchi)

Source : FranceAgriMer / Eurostat

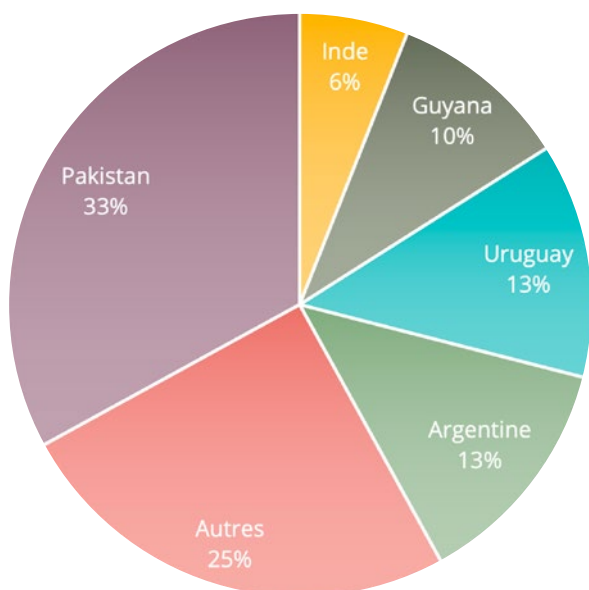


5 - FranceAgriMer [PDF] *Le marché du riz, Monde, Europe, France, Campagne 2021-2022*

6 - taux d'auto-provisionnement : production/consommation



RÉPARTITION DES IMPORTATIONS POUR LA CAMPAGNE 2021/2022 EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE



Au sein de l'UE, **l'Italie et l'Espagne assurent 80 % de la récolte totale**. Cette production et les surfaces associées sont néanmoins en baisse ces dernières années alors que la consommation a tendance à augmenter.

La plus grande part des riz importés par l'UE était du riz Basmati, variété issue du groupe variétal indica, en provenance quasi exclusive du Pakistan (88 %) ou d'Inde (12 %). Outre le riz Basmati, les principaux imports provenaient d'Uruguay et d'Argentine, avec respectivement 13 % des tonnages importés totaux.

Les États membres de l'Union européenne sont assez peu exportateurs, bien que certaines de ces exportations s'intensifient notamment en Italie, en Belgique ou en Espagne.

PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN FRANCE

- **La culture du riz en France est principalement localisée sur le delta de la Camargue.** En 2021, 160 exploitations cultivaient du riz, sur un total de 12 022 hectares et pour une production de 63 800 tonnes de riz paddy, dont 23 % issus de l'agriculture biologique.
- **La production française est en baisse ces dernières années,** principalement du fait de la perte en rentabilité de la culture.
- **La France est particulièrement dépendante des importations** pour assurer sa consommation intérieure.
- **Le taux d'auto-approvisionnement français est de 8 %** et reste relativement stable sur les dix dernières années⁷.

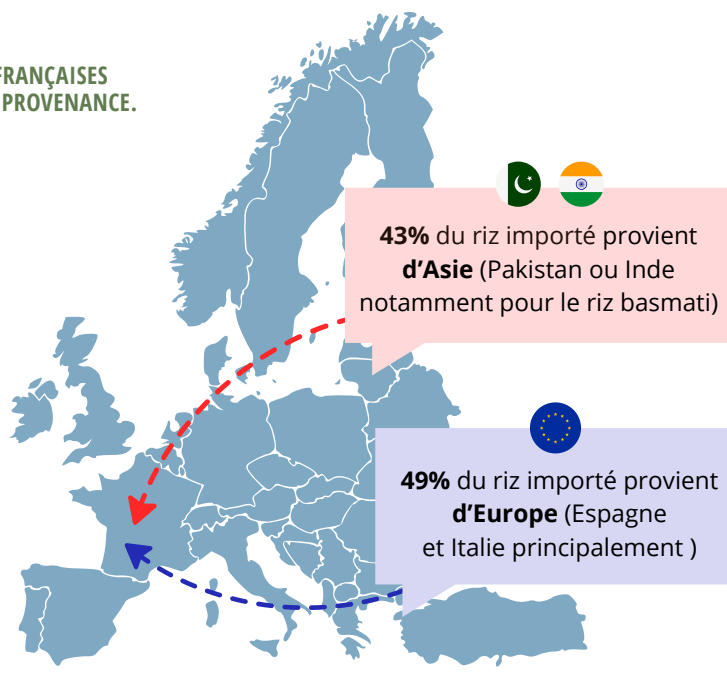
La France produit l'équivalent de 8 % de sa demande en riz.



Les principaux pays fournisseurs (hors UE) sont le Cambodge, la Thaïlande, le Pakistan, l'Inde et l'Uruguay. Les importations françaises de riz sont en augmentation ces dernières années. La part des importations intra-européennes reste néanmoins importante, environ 49 % des volumes totaux importés sur la campagne 2021-2022⁸.

Chaque année, 49 000 tonnes de riz sont exportées depuis la France.

PRINCIPALES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE RIZ EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE.



7 - FranceAgriMer [PDF] [Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan, 2023](#)

8 - FranceAgriMer [PDF] [Le marché du riz, Monde, Europe, France, Campagne 2021-2022](#)

CONTEXTE COMMERCIAL ET SENSIBILITÉ AUX ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Le commerce du riz entre l'UE et les pays tiers a été encouragé par la ratification de plusieurs accords.

Via les négociations multilatérales

Tout d'abord, le Règlement d'exécution UE 2020/761 définit, conformément aux concessions faites dans le cadre de l'OMC, les règles générales pour établir les contingents tarifaires ainsi que les conditions d'échange et de contrôle⁹.

Le droit à l'importation du régime général sur le riz brut est fixe. En revanche, les droits sur le riz complet (cargos) et blanchi peuvent évoluer tous les 6 mois en fonction des quantités importées lors des 6 mois précédents. Le nouveau tarif est fixé le premier septembre et le premier mars de chaque année. Ces règles sont encadrées par l'Organisation Commune des Marchés des produits agricoles (OCM)¹⁰.

Via des accords bilatéraux ou des dispositifs unilatéraux

Plusieurs accords internationaux établissent la possibilité d'importations de riz à droits réduits ou nuls vers l'Union européenne :

- **Accord de libre-échange entre l'UE et le Viêt Nam**¹¹, qui prévoit l'ouverture par l'UE de contingents tarifaires pour l'importation de 80 000 tonnes de riz¹².
- **Accord sous forme d'échange de lettres signées le 28/10/2009 entre l'UE et l'Égypte**, qui prévoit une diminution de 25 % des droits de douanes calculés selon l'Organisation

Commune des Marchés (OCM), ainsi qu'une suppression des taxes à l'exportation fixées par l'Égypte, pour un volume annuel de 32 000 tonnes¹³.

- **Accord Cariforum, avec la République Dominicaine et les 14 Pays de la Communauté des Caraïbes**, pour les riz en provenance du Suriname et du Guyana¹⁴.
- **Régime Tout Sauf les Armes (TSA)**, applicable aux importations en provenance des Pays les Moins Avancés (PMA), qui supprime les droits de douane et les contingents pour l'ensemble des produits à l'exception des armes et munitions. Ce régime est pertinent notamment pour les importations de riz en provenance du Laos, Cambodge et Myanmar¹⁵.
- **Droit à l'importation applicable au riz "Basmati"**, mettant en oeuvre l'Accord entre l'UE et l'Inde et l'Accord entre l'UE et la Pakistan concernant le riz¹⁶. L'accord de libre-échange en cours de négociation avec l'Inde pourrait éventuellement encore faire évoluer la situation.

Le contexte de dépendance de l'Union européenne au riz importé depuis les pays tiers, et la segmentation des variétés produites par régions, explique cette démultiplication des accords de préférence tarifaire. Bien que le riz européen - variété Japonica - et le riz importé - variété indica - soient deux produits différents, aux usages différents, **il n'est pas exclu qu'il existe une concurrence entre les deux en termes de débouchés dans la consommation européenne.**

9 - Règlement d'exécution (UE) 2020/761 [PDF]

10 - L'OCM est définie par le Règlement 1308/2013 [PDF]

11 - Accord approuvé par la décision UE 2020/753 du Conseil

12 - Règlement d'exécution (UE) 2020/991 [PDF]

13 - Règlement (CE) 1002/2007 [PDF]

14 - L'accord de partenariat économique UE-Cariforum

15 - 'Tout sauf les armes' (EBA) : À noter que le règlement (UE) n° 2019/67 qui avait réintroduit pour 3 ans des droits dégressifs (clauses de sauvegarde) à l'importation pour certains riz en provenance du Myanmar et du Cambodge a pris fin à compter du 18 janvier 2022, favorisant ainsi à nouveau les achats de riz birman et cambodgiens par les États membres.

16 - Règlement d'exécution (UE) 706/2014 [PDF]

ANALYSE COMPARÉE DES PRATIQUES AGRICOLES

Les pratiques des agriculteurs des pays tiers et celles de ceux de l'Union européenne diffèrent sur plusieurs aspects. L'analyse conduite ici se concentre sur les différents usages de molécules phytosanitaires entre l'Union européenne et l'Inde (premier exportateur mondial).

Pour commencer, si l'on compare les molécules phytosanitaires interdites (au-delà du seul riz) dans les deux zones, on en dénombre 195 qui sont interdites en UE et 269 qui sont actuellement non approuvées¹⁷. En Inde, on dénombre seulement 56 molécules interdites.

EN INDE, 31 SUBSTANCES ACTIVES HERBICIDES SONT AUTORISÉES¹⁸ DONT 18 SONT INTERDITES OU INCONNUES EN EUROPE.

peuvent avoir le même mode d'action et présenter ainsi la même inefficacité contre certaines adventices résistantes. Ainsi, les disparités en nombre de substances actives disponibles se répercutent dans la diversité des modes d'action des produits utilisables par les riziculteurs et peut compliquer la gestion de la flore résistante.

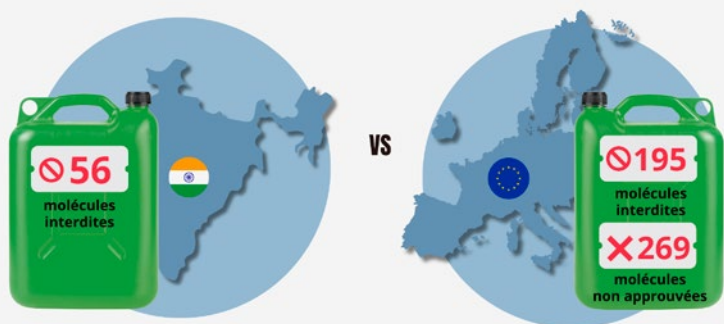
Les producteurs français disposent de 10 substances actives herbicides, ayant 6 modes d'actions herbicides contre 31 substances actives et 11 modes d'action herbicides différents pour les producteurs indiens.

Au sein de l'UE, l'analyse se concentre sur les 3 principaux pays producteurs : l'Italie, l'Espagne et la France.

Bien que l'autorisation des molécules phytosanitaires soit harmonisée au niveau de l'UE, **les agriculteurs européens ne disposent pas toujours des mêmes substances actives utilisables sur une culture donnée.** Ainsi, pour le riz, les producteurs espagnols disposent de 14 molécules herbicides différentes et les italiens de 18, avec 8 modes d'action herbicides différents.

Entre États membres, la différence de nombre de molécules disponibles peut s'expliquer en partie par la différence de taille des filières. En effet, les surfaces de riziculture italiennes - 227 000 hectares en 2021 pour une production de 1,5 Mt - sont bien plus importantes que les françaises, 13 000 hectares et 63 000 tonnes. La filière rizicole française reste une petite filière en termes de poids économique. Etant donnée la taille du marché, les firmes phytosanitaires ne déposent pas systématiquement de demandes d'homologation sur certaines formulations commerciales utilisables sur le riz, faute de rentabilité.

PHYTOSANITAIRES INDE ET EUROPE : LES NORMES NE SONT PAS LES MÊMES !



La culture du riz en France nécessite peu d'usage d'insecticides ou de fongicides, notamment parce que les variétés cultivées sont résistantes à ces bioagresseurs. C'est en revanche le contrôle des mauvaises herbes qui pose le plus de problèmes aux riziculteurs. Ils font ainsi face à des problèmes de gestion d'adventices et de résistances aux herbicides employés. **Ainsi, dans la suite de l'analyse nous comparons en particulier les herbicides utilisés par les agriculteurs européens et indiens.**

L'alternance d'utilisation de modes d'action herbicides différents permet de limiter l'apparition de résistances chez les adventices. Des substances actives herbicides différentes

17 - Pan international consolidated list of banned pesticides, 6th Edition, May 2022

18 - Comparaisons molécules herbicides : février 2024 : Inde • EU Pesticides Database

Tableau 1

DIVERGENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LES HERBICIDES ENTRE L'INDE ET L'UE POUR LE RIZ

MOLÉCULES AUTORISÉES EN INDE	STATUT AU SEIN DE L'UE	IMPACTS SUR LES ÉCOSYSTÈMES
Anilofos	✗	⚠
Azimsulfuron	⊖ 2021	💧 🐟
Bispyribac	⊖ 2022	💧
Butachlor	⊖ 2002	⚠
Chlorimuron	✗	⚠
Ethoxysulfuron	⊖ 2014	🌿
Metamifop	✗	⚠
Orthosulfamuron	⊖ 2017	🐍 🐟 💧
Oxadiargyl	⊖ 2014	🌿
Oxadiazon	⊖ 2018	💧
Paraquat	⊖ 2007	🐦 🐰 🐟
Pretilachlor	⊖ 2007	⚠
Propanil	⊖ 2011	🐦 🐰 🐟
Pyrifthalid	✗	⚠

Légendes

- ⊖ Interdit
- ✗ Jamais autorisé
- ⚠ Non évalué
- 💧 Impact sur les eaux souterraines
- 🌿 Impact sur les algues et plantes aquatiques
- 🐦 Impact sur les oiseaux
- 🐰 Impact sur les mammifères
- 🐟 Impact sur les organismes aquatiques
- 🐍 Impact sur les organismes du sol

Tolérances à l'importation et exportations de substances interdites

En parallèle, plusieurs molécules aujourd'hui interdites dans l'UE font l'objet de tolérances à l'importation (limites maximales de résidus revues à la hausse) afin de ne pas bloquer les importations de certaines denrées. Parmi elles, on peut citer le paraquat, un herbicide interdit dans l'UE depuis 2007 en raison du lien établi entre l'exposition à cette substance et des cas de maladie de Parkinson¹⁹. Cette molécule bénéficie de

tolérances à l'importation pour le riz (0,05 contre 0,02 mg/kg)²⁰.

En outre, malgré l'interdiction de l'usage du Paraquat dans l'UE, les industriels européens ont continué de produire du Paraquat pour l'exporter vers les pays tiers. C'était, en 2018, la substance active interdite en Union européenne la plus produite pour l'exportation²¹.

Plus récemment, en janvier 2023, une demande d'octroi de tolérances à l'importation,

pour les résidus de tricyclazole dans le riz, a été déposée par Corteva Agriscience. Interdite depuis 2017 en Europe, du fait de ses propriétés de perturbateur endocrinien suspectées et ses impacts sur la qualité de l'eau, cette molécule fongicide est encore utilisée dans les pays tiers sur les cultures de riz. Relayée par la Commission, cette demande de tolérance à l'importation a finalement été rejetée fin 2023 par le Parlement Européen²².

19 - • Press Release 45/07 [PDF] [The court of first instance annuls the directive authorising paraquat as an active plant protection substance](#)

• Agricultural paraquat dichloride use and Parkinson's disease in California's Central Valley | International Journal of Epidemiology | Oxford Academic

20 - Règlement (UE) 520/2011 [PDF]

21 - Public Eye, Pesticides interdits: l'hypocrisie toxique de l'Union européenne, 2020

22 - Textes adoptés - Objection à un acte d'exécution: limites maximales applicables aux résidus de tricyclazole - Jeudi 14 décembre 2023

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA DISTORSION LIÉE À L'USAGE DES HERBICIDES

La gestion des mauvaises herbes est un point clé de la réussite de la culture du riz et l'on assiste parfois à l'émergence d'adventices résistantes aux herbicides ce qui complique la gestion de la culture.

Les rendements rizicoles français moyens stagnent depuis les années 1990, et se situent autour de 5,5 t/ha²³, voire régressent sur les dernières années. La figure ci-dessous donne une évolution des rendements moyen (conventionnel et agriculture biologique). La mauvaise gestion des adventices est l'une des causes de cette baisse de rendement²⁴.

D'après le Centre Français du Riz, l'estimation de la baisse du rendement moyen du riz, du fait de différences réglementaires sur les herbicides, se situerait entre 5 % et 20 %.

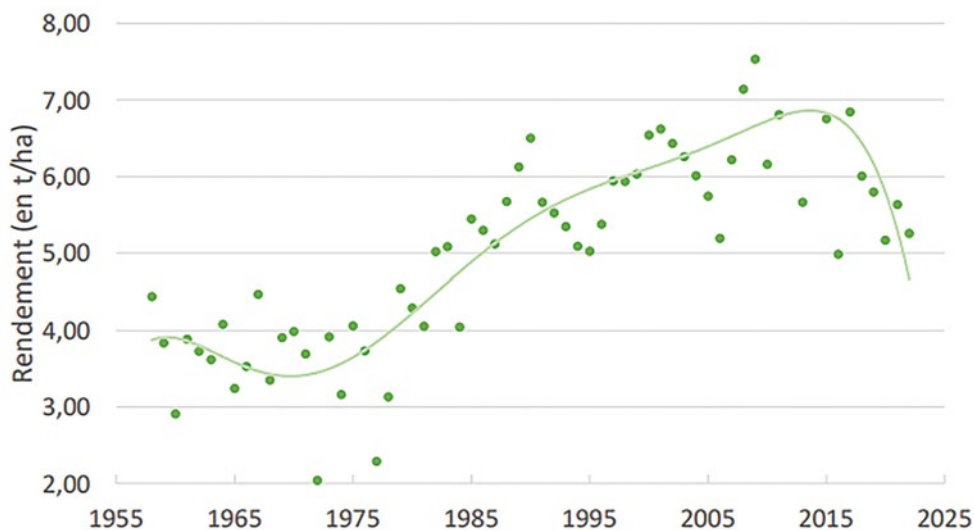
- Avec un rendement moyen de 6 t/ha²⁵ et des charges à l'hectare moyennes à hauteur de 1 800 €/ha, le coût de production sortie champs peut être estimé à 300 €/t.
- La baisse de rendement de 0,3 à 1,2 t/ha liée à un enherbement non maîtrisé appliquée à un niveau de charges similaires donne le résultat suivant :

$$1\,800 \text{ €/ha} / 5,7 \text{ t/ha} = 316 \text{ €/t}$$

$$1\,800 \text{ €/ha} / 4,8 \text{ t/ha} = 375 \text{ €/t}$$

ÉVOLUTION DES RENDEMENTS ENTRE 1955 ET 2022

Source : SRFF, 2023



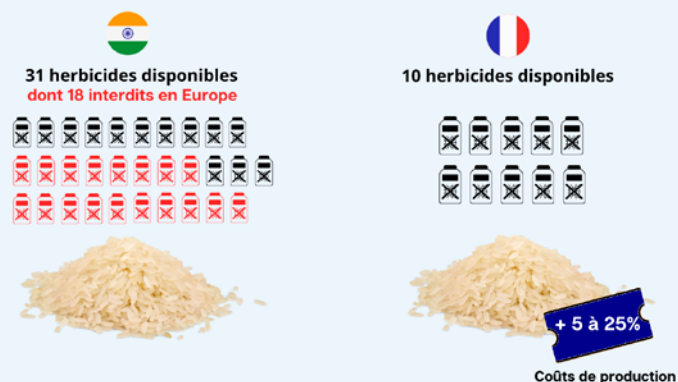
La distorsion de concurrence découlant de la divergence réglementaire sur les molécules herbicides disponibles serait de l'ordre de 15 à 75 €/t, soit 5 à 25 % d'écart de coûts de production.

23 - Mouret, 2018 Mouret J.-C., Leclerc B. (eds) (2018). Le riz et la Camargue : vers des agroécosystèmes durables. Cardère Editions - Educagri, 508 p

24 - Delmotte, 2011 Evaluation participative de scénarios : quelles perspectives pour les systèmes agricoles camarguais ?

25 - Sources : charges et rendements fournis par l'Institut Français du Riz

HERBICIDES : RIZ INDIEN VS RIZ FRANÇAIS



La mise en œuvre de mesures miroirs dans la réglementation européenne est une solution possible pour réduire cette distorsion de concurrence liée à la différence de normes environnementales, tout en améliorant les conditions de production dans les pays tiers, en limitant notamment l'usage de molécules jugées dangereuses pour la santé et l'environnement.

Cette étude de cas a été réalisée dans le cadre du rapport Agriculture : *Pourquoi est-il urgent de mettre en place des mesures miroirs ?* réalisé par la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'Institut Veblen et Interbev.



Retrouvez les autres études de cas :



AUTEURS

Enzo Amaroli [Fondation pour la Nature et l'Homme]
François Clément, Sébastien Abonneau et Bertrand Mazel [Centre Français du Riz]
Jean-François Garnier [Consultant indépendant agriculture/agro-économie]

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE

Mathilde Dupré, Stéphanie Kpenou [Institut Veblen]
Paula Torrente, Thomas Uthayakumar [Fondation pour la Nature et l'Homme]

MAQUETTE / INFOGRAPHIES

Sophie Lépinay / Paula Torrente et Elodie Lenoir [Fondation pour la Nature et l'Homme]

PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

Ray Wilson • Kamran Aydinov [Freepik]